COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1801422 *(corr. DU : Martial Resibois & Nancy Denayer)*
Réf. CRMS : AA/AH/**BXL40198_689_PU_Rue_SteCatherine**

Bruxelles, le 22-04-2022

Annexe : /

Objet : BRUXELLES. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public formé par la rue Sainte-Catherine et le tronçon attenant de la place Sainte-Catherine

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande reçue le 25/03/2022, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** rendu par notre Assemblée en sa séance du 20/04/2022, concernant l'objet sous rubrique.

La demande vise le réaménagement de la rue Sainte-Catherine, y compris la partie sud de la place Sainte-Catherine jusqu'à la rue Melsens. Le périmètre d'intervention, figuré en vert sur le plan ci-dessous, est *compris dans les zones de protection de l'ensemble de maisons traditionnelles situées 26 à 42 rue Ste-Catherine (AG du 19/07/2001) et des bureaux de l'ancienne centrale électrique situés aux nos 9-17 de la même rue (AG du 12/03/1998).*

Contexte patrimonial et périmètre du projet délimité en vert © Brugis

Le projet s'inscrit dans le réaménagement de plusieurs espaces publics en centre-ville mené par les autorités communales, dont l'objectif est de transformer les rues concernées en piétonniers de plain-pied, dans la continuité des aménagements des boulevards du Centre. Il prévoit la mise à niveau du terrain de façade à façade, la reprise des différences de niveaux par des escaliers prévus à l'entrée de la rue et à mi-chemin, le remplacement des revêtements existants par des pavés platines en trottoir et des pavés oblongs porphyre sciés pour la chaussée, l'intégration de filets d'eau de pierre bleue ainsi que la plantation d'arbres du côté impair de la rue et aux angles avec le rue de la Vierge Noire. Une œuvre d'art entourée d'un banc circulaire est prévue devant la tour baroque de l'ancienne église Sainte-Catherine. Le reste du mobilier urbain serait uniformisé.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

Photo de l'entrée de la Rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue des Poissonniers. © Google Street View

Photo de la Rue Sainte-Catherine, vers la Place Sainte-Catherine. © Google Street View

La Place Sainte-Catherine. © Google Street View

Situation projetée : image extraite du dossier de demande

<u>Avis</u>

La CRMS rend un avis défavorable sur la demande. Elle questionne les objectifs même du projet, et de manière générale d'autres projets connexes/similaires qui se multiplient au centre-ville, qui consistent à systématiquement et profondément réorganiser plusieurs espaces publics, y compris ceux qui avaient déjà été réaménagés dans un passé relativement récent. Dans le cas de la rue Sainte-Catherine, les interventions proposées ne semblent pas indispensables pour transformer en piétonnier cette voirie historiquement utilisée comme espace partagé et restée parfaitement adaptée à cette fin si l'on exploite chaussée et trottoirs comme un espace plurifonctionnel (simplement barrer la rue permet de l'utiliser comme piétonnier sous sa forme actuelle).

Il y a à peine 15 ans, cet axe, comme d'autres, a été remanié selon les principes des « Chemins de la Ville », opération entamée à partir des années 1990. La démarche adoptait un modèle d'aménagement *ad minima* basé sur une esthétique de simplicité en lien avec le cadre historique existant. La Commission ne peut pas comprendre que ces aménagements récents cèdent déjà la place à des choses nouvelles, ce qui pose également question en terme de couté, de durabilité et de qualité de vivre en centre-ville (éviter la multiplication et les nuisances des chantiers) d'autant que la rue Saint Catherine, comme d'autres voiries soumises au même régime, ne présente pas un état de conservation préoccupant. D'un point de vue

patrimonial, elle plaide, au contraire pour une gestion des espaces publics misant sur la continuité et sur le maintien et la valorisation de la rue traditionnelle.

Bien que réaménagée au XXe siècle, la rue Sainte-Catherine conserve en effet ses formes et types de matériaux anciens : tracé des trottoirs (légèrement) surélevés, pavés platines en grès pour les trottoirs et porphyre bombé pour la chaussée. Ces éléments sont condamnés par le projet qui fait en outre appel à des dispositifs tels que potelets, marches en sifflet très inconfortables, multiplication de matériaux, ce qui contribue à la fragmentation de l'espace. La CRMS relève aussi les difficultés et discontinuité des raccords avec les rues environnantes.

La Commission regrette d'ainsi voir disparaître les particularités identitaires de l'ancien *Steenweg*, principale voie historique traversant Bruxelles depuis le Moyen Âge, bordée de nombreux biens patrimoniaux. Afin de préserver la cohérence entre le bâti historique et la voirie, elle demande d'y conserver l'organisation existante avec trottoirs surélevés, dans le respect des compositions paysagères et urbanistiques existantes, y compris sur la place et aux abords de l'église Sainte-Catherine.

De manière générale, constatant que la dimension patrimoniale de la voirie est peu prise en compte dans la majeure partie des projets d'espace public, que les paysages urbains historiques en centre-ville disparaissent progressivement et qu'elle est amenée à très souvent réitérer les mêmes remarques dans ses avis sur les voiries du centre historique, la CRMS a décidé de constituer un groupe de travail en son sein, au sujet des formes urbaines patrimoniales. Elle se tiendra à la disposition de la Ville pour partager ses conclusions et ses expériences et pour entamer un dialogue constructif à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : mresisbois@urban.brussels ; jdenayer@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;